

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.10.2021	11h58	21.210	DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Pour le respect du français académique au sein de l'administration cantonale

Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'envisager la primauté du français académique et de renoncer, de fait, à l'écriture dite « inclusive » au sein de l'administration cantonale.

Développement (facultatif) :

Depuis quelques années, nous assistons à d'incessantes attaques de la langue française en provenance de milieux politisés qui essaient par tous les moyens de déconstruire le langage à des fins idéologiques. L'un des exemples le plus clair et limpide est l'écriture dite « inclusive ». À ce sujet, l'Académie de la langue française, seule et unique institution et autorité morale, intellectuelle et référentielle garante de la langue française, a fait, en date du 26 octobre 2017, à l'unanimité de ses membres, la déclaration suivante :

Prenant acte de la diffusion d'une écriture « inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française relève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs. Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondaires et altérées ? Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète.

Le canton de Neuchâtel, fort de son appartenance à la francophonie, à laquelle il tient, n'a pas à maltraiter le français en ne considérant pas comme une référence les prérogatives de l'institution qu'est l'Académie française. Défendre la langue française académique, c'est défendre le beau ainsi que la civilisation francophone dont nous sommes toutes et tous, Neuchâteloises et Neuchâtelois, de dignes et estimés représentants. Comme évoqué par les académiciens, nous pourrions également aller vers les spécialistes de la logopédie et évoquer les problèmes toujours plus importants rencontrés par la jeunesse, qui ne manqueront pas de s'accroître avec de nouvelles règles rendant la lecture plus hachée et discontinue. Au regard de ces considérations, nous demandons à ce que tous les services de l'État appliquent les règles et directives de la bonne utilisation académique de la langue de Molière, en soient les garants et les promeuvent en toutes circonstances, dans toutes leurs productions et qu'ils n'en dérogent pas à des fins idéologiques ou à tout autre dessein.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Roxann Durini	Arnaud Durini	Estelle Matthey-Junod
Grégoire Cario	Daniel Berger	Christiane Barbey
Quentin Geiser	Lionel Martin	Evan Finger